

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	1/19

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le dossier comprend : 19 pages numérotées 1/19 à 19/19.

Documents à rendre : feuilles 2/19 à 9/19 (à agraffer dans la copie d'examen).

Le conseil régional de Basse Normandie souhaite vous confier l'illustration photographique de sa campagne d'information concernant la protection des ILES CHAUSEY.

Le reportage sera réalisé avec un appareil photo numérique de type **NIKON D1 X** (notice technique en annexe).

Les photographies seront utilisées pour l'illustration d'une **brochure publicitaire**, l'impression d'une **affiche** et la création d'un **site internet**.

On vous demande de préparer ce reportage en répondant aux trois parties suivantes :

1. Régler les problèmes techniques.
2. Établir un devis.
3. Facturer les droits d'auteur.

1. Régler les problèmes techniques :

Le nombre total de photographies à réaliser sera de 200.

Le nombre total de visuels retenus pour le site internet sera de 60, pour 130 pdv réalisées.
La taille des visuels affichés sera de 600 x 800 pixels.

Le nombre total de visuels retenus pour la brochure publicitaire sera de 20, pour 50 pdv réalisées.
Les photos seront reproduites au format A4 maximum.
La résolution sera de 300 ppp.

Le nombre total de visuels retenus pour l'affiche sera de 1, pour 20 pdv réalisées.
La taille de la photo reproduite sera de 80 x 120 cm.
La résolution sera de 150 ppp.

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3		Durée : 4 heures	Feuillet : 2/19

FEUILLE À RENDRE AVEC LA COPIE

En exploitant le cahier des charges ainsi que le dossier technique, il vous est demandé de compléter le questionnaire suivant :

- / 1 1.1. Quelle est la taille du capteur DTC RVB ?

- / 1 1.2. Quel est le nombre de pixels effectifs ?

- / 1 1.3. Quelles sont les deux tailles de l'image possible du D1 X ?
 a :
 / 1 b :
- / 2 1.4. Calculer la résolution effective pour le format A4 dans les deux tailles d'image possible du D1 X.
 a :

 / 2 b :

- / 4 1.5. Calculer la taille maximale (en cm) d'un visuel obtenu avec une résolution de 300 ppp pour les deux tailles d'image possible (en pixels) du D1 X.
 a :

 / 4 b :

- / 2 1.6. Calculer la résolution effective obtenue pour le format de l'affiche (120 x 80 cm) avec la taille d'image maximale (3008 x 1960) du D1 X.

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3		Durée : 4 heures	Feuillet : 3/19

/ 2 1.7. Quelle(s) conclusions peut-on tirer suite aux réponses sur les calculs des résolutions effectives (questions 1.4 et 1.6) par rapport aux résolutions demandées, 300 ppp pour les visuels de la brochure et 150 ppp pour celui de l'affiche ?

.....
.....
.....
.....
.....

1.8. Calculer la taille de l'image du capteur de l'appareil photo (en pixels) nécessaire pour respecter une résolution :

/ 4 De 300 ppp pour un format A4 :

.....
.....
.....

/ 4 De 150 ppp pour un format 120 x 80 cm :

.....
.....
.....

1.9. Néanmoins, compte tenu de la taille des visuels à afficher à l'écran pour le site internet et à reproduire pour la brochure et pour l'affiche, quelle(s) taille(s) d'image(s) du D1 X allez-vous choisir ?

Pour le site internet :
/ 3 Pour la brochure :
Pour l'affiche :

En prenant comme référence les possibilités de stockage d'une carte Compact Flash de 96 Mo (notice en annexe), calculer le nombre de cartes à emporter pour stocker 200 prises de vue :

/ 1 1.10. En fichier TIFF-Lab Medium :

.....

/ 1 1.11. En fichier TIFF-RVB Large :

.....

/ 1 1.12. En fichier JPEG Basic Medium :

.....

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	5/19

/ 2 1.21. Calculer le poids d'une image de taille maximale en format non compressé TIFF RVB sur 8 bits (taille de l'image 3008 x 1960). Réponse en Mo en détaillant vos calculs.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

/ 1 1.22. Trouver le nombre d'images en format non compressé TIFF RVB sur 8 bits contenues dans une carte de 256 Mo.

.....
.....
.....

Les objectifs montés sur l'appareil D1X sont des objectifs sans microprocesseur conçus pour un format de pellicule 24 x 36 mm.

Vous emportez quatre de ces objectifs dont les focales sont les suivantes : 20 mm , 35 mm, 85 mm, 200 mm.

En vous aidant de la notice sur le D1X, répondre aux questions suivantes :

/ 3 1.23. Quels sont les problèmes liés à l'utilisation de ces objectifs sur le D1X ?

.....
.....
.....
.....

/ 2 1.24. Calculer les nouvelles focales ainsi obtenues pour chacune de ces optiques :

20 mm :
35 mm :
85 mm :
200 mm :

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	6/19

2. Établir un devis :

En vous servant des documents joints en annexe, calculer le coût pour les trois modes de déplacement proposés, pour vous rendre à SAINT MALO, depuis PARIS :

Train en première classe, plein tarif.

Location de voiture, en catégorie économique A.

Voiture personnelle sur la base du barème fiscal de remboursement des frais kilométriques.

Renseignements complémentaires :

Reportage du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet 2005.

Distance PARIS - SAINT MALO : 400 kilomètres.

Coût des taxis : domicile - gare SNCF - gare maritime aller et retour : 50 €.

Coût des péages aller et retour : 49 €.

Coût de l'essence aller et retour : 60 €.

Coût du billet RENNES - SAINT MALO aller et retour : 33,40 €.

/ 2 2.1. Prix pour le train PARIS - RENNES - SAINT MALO aller et retour (trains + taxis) :

.....
.....
.....

/ 2 2.2. Prix pour la location de voiture PARIS - SAINT MALO aller et retour (location + essence + péages) :

.....
.....
.....

/ 2 2.3. Prix pour la voiture personnelle PARIS - SAINT MALO aller et retour (indemnités kilométriques + péages) :

.....
.....
.....

/ 1 2.4. Indiquer le mode de transport le plus économique :

.....
.....

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	
		PHOTOGRAPHIE	
Épreuve : U.21 Étude de cas		0506 PH T 21	
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	7/19

Sur la base de 500 € la journée de reportage (rémunération de mise en œuvre), calculer le montant total des frais y compris les frais de transport PARIS - SAINT MALO (le plus économique), le prix du passage en bateau SAINT MALO - ÎLES CHAUSEY aller et retour (voir en annexe), les frais d'hôtel (50 € la nuit) et les frais de restauration (15 € par repas).

- / 1 2.5. Montant des frais de reportage (rémunération de mise en œuvre) :
.....
- / 1 2.6. Montant des frais de passage en bateau de SAINT MALO aux ÎLES CHAUSEY aller et retour :
.....
- / 3 2.7. Montant des frais d'hôtel et de restauration :
.....
.....
.....
.....
.....

Vous êtes photographe indépendant, inscrit à l'AGESSA comme auteur d'œuvres photographiques et assujetti à la TVA.

Calculer le montant TTC des frais de rémunération de mise en œuvre (frais de reportage) et le montant des frais de déplacements, hôtel et restauration en appliquant le taux de TVA légal pour ces deux facturations.

- / 3 2.8. Montant des frais de rémunération de mise en œuvre :
Taux de TVA :
TVA :
Total TTC :
- / 3 2.9. Montant des frais de déplacements, hôtel et restauration :
Taux de TVA :
TVA :
Total TTC :

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	
		PHOTOGRAPHIE	
Épreuve : U.21 Étude de cas		0506 PH T 21	
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	8/19

3. Facturer les droits d'auteur :

En consultant les barèmes officiels des droits d'auteur pour les œuvres de commande, calculer le montant de vos droits d'auteur pour la reproduction du visuel pour l'affiche et ceux reproduits dans la brochure publicitaire.

La valeur du point est fixée à 2 €.

Affiche au format 120 x 80 cm, durée d'exploitation d'un an, tirage fixé à 2 500 exemplaires :

/3 3.1. Montant des droits d'auteur (réponse en détaillant votre mode de calculs) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Concernant la brochure publicitaire, seulement 17 visuels sur les 20 prévus seront finalement utilisés, dont un pour la couverture et les autres en pages intérieures. Le tirage est fixé à 50 000 exemplaires :

/3 3.2. Montant des droits d'auteur (réponse en détaillant votre mode de calculs) :

Couverture :
.....
.....
.....

/2 Pages intérieures :
.....
.....
.....

Pour la facturation des droits d'auteur des visuels pour le site internet, reportez-vous aux barèmes indicatifs des cessions de droits d'auteur pour les œuvres préexistantes.

Soit 1 visuel diffusé en page d'accueil et 59 visuels diffusés en "Autre page". Barème culturel en catégorie C, pour une durée de cession de moins de 6 mois :

/2 3.3. Montant des droits d'auteur pour le visuel en page d'accueil :

.....

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3		Durée : 4 heures	Feuillet : 9/19

/ 2 3.4. Montant des droits d'auteur pour 59 visuels en "Autre page" :

.....
.....

Pour les trois visuels qui complètent l'illustration de la brochure publicitaire, le mode de calculs des droits d'auteur est à rechercher dans les barèmes indicatifs des cessions de droits d'auteur pour les photographies préexistantes, (Éditions publicitaires sans achat d'espace). Rappel : tirage à 50 000 exemplaires :

/ 1 3.5. Montant des droits d'auteur pour un visuel reproduit en 1/4 de page et inférieur :

.....

/ 1 3.6. Montant des droits d'auteur pour un visuel reproduit en demi page et inférieure :

.....

/ 1 3.7. Montant des droits d'auteur pour un visuel reproduit en pleine page et inférieure :

.....

Vous êtes photographe indépendant, inscrit à l'AGESSA comme auteur d'œuvres photographiques et vos revenus nets de droits d'auteur n'ont pas dépassé la somme de 37 400 € pour l'année 2004.

/ 2 3.8. Assujettissement à la TVA :

Taux de TVA :
.....
.....

/ 3 3.9. Non assujettissement à la TVA :

Mention légale indiquant votre position par rapport à la TVA :
.....
.....
.....

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	10/19

ANNEXE

	D1x	D1H																								
Type d'appareil	Appareil numérique de type reflex à objectif interchangeable																									
Capteur DTC	DTC RVB 23,7 x 15,6mm ; total de 5,47 millions de pixels ; 5,33 millions de pixels effectifs (matrice 4 024 x 1 324) ; capture des images couleur sur 12 bits	DTC RVB 23,7 x 15,6mm ; total de 2,74 millions de pixels ; 2,66 millions de pixels effectifs (matrice 2 012 x 1 324) ; capture des images couleur sur 12 bits																								
Taille de l'image	3008 x 1960 / 2000 x 1 312	2 000 x 1 312																								
Sensibilité	Sensibilité équivalente à 125-800 ISO (variable par incréments de 1/3, 1/2 ou 1 IL)	Sensibilité équivalente à 200-1600 ISO (variable par incréments de 1/3, 1/2 ou 1 IL)																								
Stockage	<p>Système: stocké numériquement ; JPEG (compression d'environ 1/4, 1/8, 1/16), Brut (Raw) non compressé sur 12 bits, TIFF-Lab sur 8 bits, TIFF -RVB sur 8 bits), mode monochrome</p> <p>Support: Carte CompactFlash™ (CF) de Type I/II et Microdrive™**</p> <p>Modes et nombre de vues (avec une carte CompactFlash EC-96CF de 96 Mo)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>D1x</th> <th>D1H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>3,008 x 1,960 (large)</td> <td>2,000 x 1,312 (moyen)</td> </tr> <tr> <td>Raw : Brut (non compressé)**</td> <td>11</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Hi: haute définition (non compressé TIFF-Lab)</td> <td>8</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Hi: haute définition (non compressé TIFF-RVB)</td> <td>5</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Fine: (compression d'environ 1/4)</td> <td>29</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Normal (compression d'environ 1/8)</td> <td>59</td> <td>132</td> </tr> <tr> <td>Basic (compression d'environ 1/16)</td> <td>114</td> <td>265</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Possibilité d'utiliser les types 512 Mo et 1 Go ** Mode Brut compressé également disponible.</p>			D1x	D1H		3,008 x 1,960 (large)	2,000 x 1,312 (moyen)	Raw : Brut (non compressé)**	11	23	Hi: haute définition (non compressé TIFF-Lab)	8	17	Hi: haute définition (non compressé TIFF-RVB)	5	12	Fine: (compression d'environ 1/4)	29	66	Normal (compression d'environ 1/8)	59	132	Basic (compression d'environ 1/16)	114	265
	D1x	D1H																								
	3,008 x 1,960 (large)	2,000 x 1,312 (moyen)																								
Raw : Brut (non compressé)**	11	23																								
Hi: haute définition (non compressé TIFF-Lab)	8	17																								
Hi: haute définition (non compressé TIFF-RVB)	5	12																								
Fine: (compression d'environ 1/4)	29	66																								
Normal (compression d'environ 1/8)	59	132																								
Basic (compression d'environ 1/16)	114	265																								
Modes de prise de vue	<p>1) Mode vue par vue (S) : avance à la vue suivante après chaque déclenchement; possibilité de prévisualiser l'image capturée,</p> <p>2) Mode continu (C) : environ 3 vues par seconde (jusqu'à 9 vues consécutives) 2) Mode continu (C) : environ 5 vues par seconde (jusqu'à 40 vues consécutives)</p> <p>3) Mode retardateur : possibilité de programmer la temporisation ; 4) Mode lecture : lecture, réglage menu; 5) Mode PC : transfert des données par micro-ordinateur</p>																									
Balance des blancs	1) Auto (contrôle TTL par capteur DTC de 1 005 pixels), 2) Manuelle (6 réglages finement ajustables), 3) Prédéfinie (3 réglages)																									
Objectifs compatibles	<p>1) AF Nikkor de type D ou type G : accès à toutes les fonctions, 2) Nikkor de type D à mise au point manuelle : accès à toutes les fonctions à l'exception du mode autofocus, 3) AF Nikkor autre que type D ou type G : accès à toutes les fonctions à l'exception de la mesure matricielle couleur 3D et du dosage automatique flash / ambiance par multi-capteur 3D pour série D1, 4) AI-P Nikkor : accès à toutes les fonctions à l'exception de la mesure matricielle couleur 3D, du dosage automatique flash / ambiance par multi-capteur 3D pour D1 et de la mise au point automatique, 5) Sans microprocesseur : Utilisable en mode [A] ou [M], mesure pondérée centrale ou spot; télémètre électronique utilisable avec les objectifs dotés d'une ouverture maximale de f/5,6 ou plus lumineux</p>																									
Angle d'image	Focale équivalente à environ 1,5x celle correspondant au format 24x36mm [135]																									
Visueur	Pentaprisme à hauteur d'oeil fixe de type optique Réglage dioptrique intégré (-3 à +1 DP); Obturateur d'oculaire fourni																									

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3		Durée : 4 heures	Feuillet : 11/19

ANNEXE

Les options suivantes sont disponibles :

Option	Description
Qualité	Permet de choisir le taux de compression des images. Quatre options sont disponibles : HI, JPEG Fine, JPEG Normal et JPEG Basic. Lorsque vous sélectionnez HI, vous disposez de deux ou (selon l'option sélectionnée dans le Réglage Personnalisé 28) trois formats de fichiers supplémentaires : TIFF-Lab, TIFF-RVB, et NEF (RAW).
Couleur	Permet de choisir si les images sont enregistrées en couleur ou en noir et blanc.
Définition	Permet de choisir entre Grand (3.008 × 1.960 pixels) ou Moyen (2.000 × 1.312 pixels)

Les options suivantes sont valables :

Option	Description
Lab	Les images sont sauvegardées sous un format TIFF-Lab non compressé, où les données d'image sont représentées en un canal de luminance (L) et deux canaux de couleur (a et b). Les deux canaux de couleur occupant le même espace que le canal de luminance, la taille de fichier représente donc les deux-tiers de la taille du fichier TIFF-RVB. Lab est un mode de représentation d'image plus performant que RVB. Il possède la même qualité mais occupe moins d'espace. Nous vous conseillons d'utiliser l'option Lab, si vous souhaitez combiner de manière optimale qualité d'image et taille de fichier la plus réduite dans un fichier final non compressé. Ce type de fichier peut être lu à l'aide des logiciels Nikon View 4 ou Nikon Capture 2.
RVB	Les images sont sauvegardées sous un format non compressé TIFF-RVB. Ce format de fichier est accepté par diverses applications d'imagerie.
NEF(RAW)	Les données RAW 12-bits du capteur sont sauvegardées directement sur la carte mémoire sous le format NEF (Nikon Electronic Image Format). Les fichiers de ce type ne peuvent être lus qu'à l'aide des logiciels Nikon Capture 2 ou Nikon View 4.

JPEG Fine

Les images sont compressées en format JPEG à un taux pouvant atteindre environ un quart de leur taille originale.

JPEG Normal

Les images sont compressées en format JPEG à un taux pouvant atteindre environ un huitième de leur taille originale.

JPEG Basic

Les images sont compressées en format JPEG à un taux pouvant atteindre environ un seizième de leur taille originale.

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures		Feuille : 12/19

ANNEXE

Qualité d'image et Taille de fichier

Le nombre approximatif d'images pouvant être sauvegardées sur une carte mémoire de 96 Mo à différentes combinaisons de qualité d'image, de taille d'image et de format de fichier est indiqué dans le tableau suivant (le type d'image n'a aucune incidence sur la taille du fichier et donc aucune relation avec le nombre d'images pouvant être sauvegardées sur la carte mémoire).

Qualité d'image	Format de fichier	Taille d'image	Taille approximative du fichier	Nombre approximatif de vues (carte 96 Mo)*
High	TIFF-Lab	Large	11.2 MB	8
		Medium	5.0 MB	17
	TIFF-RVB	Large	16.9 MB	5
		Medium	7.5 MB	12
	RAW (non compressées)		7.6 MB	11
	RAW (compressées)		**	†
JPEG Fine	JPEG (1 : 4)	Large	2.8 MB	29
		Medium	1.3 MB	66
JPEG Normal	JPEG (1 : 8)	Large	1.4 MB	59
		Medium	640 KB	132
JPEG Basic	JPEG (1 : 16)	Large	720 KB	118
		Medium	320 KB	256

* La taille réelle de fichier d'image JPEG compressé (et par conséquent le nombre d'images pouvant être stockées sur la carte mémoire) dépend du sujet et de la composition. De manière générale, plus l'image présente de détails, plus la taille du fichier est importante.

** Compression de cinquante à soixante pour cent des formats RAW (non compressé)

† Bien que le nombre de vues restantes indiqué dans l'écran de contrôle est le même que celui du format RAW (non compressé), les images sont compressées lors de leur sauvegarde. Il est ainsi possible de sauvegarder un nombre plus important d'images sur la carte mémoire.

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	13/19

ANNEXE

Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km Jusqu'à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	0,351	720 € + (d X 0,207)	0,243
4 CV	0,422	938 € + (d X 0,235)	0,282
5 CV	0,469	1 060 € + (d X 0,257)	0,310
6 CV	0,489	1 095 € + (d X 0,271)	0,326
7 CV	0,511	1 135 € + (d X 0,285)	0,342
8 CV	0,552	1 235 € + (d X 0,306)	0,368
9 CV	0,565	1 235 € + (d X 0,319)	0,381
10 CV	0,598	1 280 € + (d X 0,342)	0,406
11 CV	0,609	1 275 € + (d X 0,355)	0,419
12 CV	0,655	1 395 € + (d X 0,377)	0,447
13 CV et plus	0,666	1 378 € + (d X 0,391)	0,460

Location de voiture

tarif à partir de mai 2004
tourisme

CATÉGORIE	par jour + par km	Réduction franchise accident par jour	Réduction franchise vol par jour	OULUNDI-ADVENTRED			WEEK-END		km suppl.
				1 jour 100 km	1 jour 300 km	7 jours 800 km	2 jours 500 km		
A Economique Corsa, C2, A+ Clio ou similaire 3 portes	 + 0,30 €	2,90 €	2,90 €	45 €	69 €	199 €	90 €	0,18 €	
B Citadine 206, Clio, C3 B+ ou similaire 5 portes	 + 0,45 €	5,50 €	5,50 €	55 €	78 €	240 €	105 €	0,20 €	
C Affaires 307, Mégane, C+ Astra ou similaire	 + 0,60 €	8,00 €	8,00 €	65 €	88 €	272 €	120 €	0,23 €	
D Confort Laguna, 406, D+ Vectra ou similaire	 + 0,75 €	11,00 €	11,00 €	80 €	100 €	335 €	145 €	0,25 €	
E Berline 607, Vel Satis E+ ou similaire	 + 1,05 €	15,00 €	15,00 €	100 €	120 €	408 €	198 €	0,28 €	
F Minibus Boxer, Master, F+ Trafic ou similaire	 + 1,40 €	15,50 €	15,50 €	115 €	132 €	450 €	240 €	0,30 €	
Monospace Espace, 807 ou similaire				125 €	138 €	490 €	264 €		

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL			0506
PHOTOGRAPHIE			PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	14/19

ANNEXE

Tarif TGV

TGV au départ ou à destination de Paris	Plein tarif		
	1 ^{ère} classe	2 ^{ème} classe	
Angers	76,3 €	53,8€	42,2 €
Auray	95,7 €	68,1 €	57,1 €
Brest	100,0€	73,7 €	63,1 €
Guingamp	94,1 €	66,5 €	55,0 €
La Baule-Escoublac	93,0 €	65,6 €	55,0 €
La Roche-sur-Yon o	95,1 €	66,5 €	54,8 €
Lamballe	90,3 €	63,1 €	52,5 €
Landerneau	100,0 €	73,7 €	63,1 €
Lannion	97,2€	69,6 €	58,7 €
Laval	76,1 €	52,8 €	41,7 €
Le Croisic	93,0 €	65,6 €	55,0 €
Le Mans	59,5 €	44,0 €	31,7 €
Les Sables d'Olonne	99,5 €	69,9 €	58,2 €
Lorient	99,1 €	71,2 €	60,6 €
Morlaix	99,6€	71,5 €	61,2 €
Nantes	89,0 €	63,2 €	50,1 €
Quimper	101,9€	75,2 €	64,9 €
Redon	91,3 €	64,7 €	53,8 €
Rennes	83,3€	59,2 €	47,5 €
Sablé	69,7 €	49,3 €	38,4 €
Saint-Brieuc	91,4€	64,1 €	53,1 €
Saint-Nazaire	92,2 €	64,3 €	53,4 €
Vannes	94,4 €	67,1 €	56,0 €
Vitré	79,7 €	56,2 €	44,8 €

Tarif traversée en bateau

Embarquez !

Départ de DINARD	8 h 45
Départ de SAINT-MALO	9 h 00
Départ de CHAUSEY	18 H 15

Du 1^{er} juillet au 31 août

Les Mardis - Jeudis - Vendredis
et Dimanches

ALLER RETOUR

Adultes 26,00 €

Enfant* 15,60 €

*Moussaillons 2 à 12 ans

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	15/19

ANNEXE

BARÈMES OFFICIELS DES DROITS D'AUTEURS POUR LES ŒUVRES DE COMMANDE, graphiques, plastiques et photographiques, utilisées pour la publicité

AFFICHAGE

1. Mode d'Exploitation « Affichage » Article 5

Utilisation d'une œuvre sous forme d'affiches apposées à l'extérieur ou dans des lieux ouverts au public, hors du lieu de vente des produits ou services en cause.

Par *emplacements x jours*, il faut entendre le produit, pour une année donnée, du nombre d'emplacements par la durée d'exploitation exprimée en nombre de jours.

Format d'affiche inférieur à 10 m², par an avec mise à jour trimestrielle :

<i>Emplacement x jours</i>	<i>Coefficients - 10 m²</i>	<i>Coefficient par unité supplémentaire</i>
jusqu'à 500	160	0,160000
à partir de 1000	240	0,120000
à partir de 2000	360	0,090000
à partir de 4000	540	0,067500
à partir de 8000	810	0,050750
à partir de 16000	1216	0,038000
à partir de 32000	1824	0,028500
à partir de 64000	2736	0,021375

Exemple (format inférieur à 10 m²) : Diffusion de l'œuvre dans l'année :
1250 emp. x jours

Tranche : à partir de 1000

Base : 240 points

Ajustement : 1250 - 1000 = 250

250 x 0,12 = **30 points**

Total des points : 240 + 30 = 270

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE	
Épreuve : U.21 Étude de cas		0506 PH T 21	
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	16/19

ANNEXE

BARÈMES OFFICIELS DES DROITS D'AUTEURS POUR LES ŒUVRES DE COMMANDE, graphiques, plastiques et photographiques, utilisées pour la publicité

AUTRES CATALOGUES, BROCHURES ET IMPRIMÉS DIVERS

Mode d'exploitation "Autres Catalogues, Brochures et Imprimés Divers » Article 7

Pour la couverture et le cas échéant pour les espaces vendus à des tiers, les coefficients indiqués ci-dessous sont multipliés par 4.

Par an avec mise à jour trimestrielle :

Tirage	Coefficients	Coefficient par unité supplémentaire
jusqu'à 1 000	34	0,0160000
à partir de 2 000	50	0,0130000
à partir de 4 000	76	0,0095000
à partir de 8 000	114	0,0070000
à partir de 16 000	170	0,0053750
à partir de 32 000	256	0,0040000
à partir de 64 000	384	0,0030000
à partir de 128 000	576	0,0022578
à partir de 256 000	856	0,0016875

au-delà, progression des tranches de tirage par 2, progression des coefficients par 1,5

Exemple : Diffusion de l'œuvre dans l'année : 2350 exemplaires - Tranche : à partir de 2000

Base : 50 points - Ajustement : 2350 - 2000 = 350 et 350 x 0,013 = 4,6 points

Total des points : 50 + 4,6 = 54,6

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	17/19

ANNEXE

Barèmes indicatifs

des cessions
de droits d'auteur
pour les photographies
préexistantes

PUBLICITÉ

6. Éditions publicitaires sans achat d'espace

6.1. Catalogues, dépliants, brochures, prospectus, livres offerts en "cadeau d'entreprise", cartes de vœux et cartes postales publicitaires, calendriers de poche, "tirés à part", leaflets, annuaires, semainiers, agendas, revues d'entreprises à diffusion externe (ex. : revues de laboratoires pharmaceutiques)

Pour les revues d'entreprises à diffusion interne : se référer au § 1., p 21 (Reproduction non publicitaire).

CATÉGORIE de la publication	1/4 page et inférieur	1/2 page et inférieur	Pleine page et inférieur	Couverture 1 ^{re} ou 4 ^e
moins de 2 500 ex.	275 €	347 €	445 €	793 €
de 2 500 à moins de 5 000 ex.	337 €	424 €	552 €	972 €
de 5 000 à moins de 10 000 ex.	412 €	522 €	673 €	1 208 €
de 10 000 à moins de 25 000 ex.	508 €	646 €	825 €	1 471 €
de 25 000 à moins de 50 000 ex.	625 €	788 €	1 014 €	1 807 €
de 50 000 à moins de 100 000 ex.	767 €	972 €	1 250 €	2 227 €
de 100 000 à moins de 250 000 ex.	940 €	1 229 €	1 523 €	2 732 €
de 250 000 à moins de 500 000 ex.	1 145 €	1 471 €	1 901 €	3 362 €
de 500 000 à moins de 1 000 000 ex.	1 429 €	1 807 €	2 322 €	4 129 €
de 1 000 000 à moins de 2 000 000 ex.	1 744 €	2 217 €	2 794 €	5 085 €
de 2 000 000 à moins de 4 000 000 ex.	2 154 €	2 721 €	3 520 €	6 251 €

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	18/19

ANNEXE

Barèmes indicatifs

des cessions
de droits d'auteur
pour les photographies
préexistantes

MULTIMÉDIA

VIDÉOGRAMMES ET RÉSEAUX INFORMATIQUES

Résolution :

La définition de l'image reproduite sur internet ne doit pas dépasser 72 DPI de résolution et 640 x 480 pixels de définition.

Catégorie de fréquentation du site :

Il appartient à l'utilisateur de communiquer à l'auteur le taux de fréquentation de son site.

- **Catégorie A** : les sites les plus fréquentés.

Sites dont le taux de fréquentation est de plus de 1 000 000 connexions par mois.

- **Catégorie B** : les sites intermédiaires.

Sites dont le taux de fréquentation est de moins de 1 000 000 connexions par mois.

- **Catégorie C** : les sites moins fréquentés.

Sites dont le taux de fréquentation est de moins de 500 000 connexions par mois. Il peut s'agir de sites d'information à caractère associatif ou culturel ayant des statuts interdisant les bénéfices.

Durée de présentation ou de diffusion de la photographie sur le site : trois tranches ont été retenues, par photographie reproduite pour une mise à disposition du public.

2.1 Culturel

Catégorie de fréquentation des sites et emplacement de la photographie

DURÉE de la cession	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page
moins de 6 mois	190 €	95 €	158 €	79 €	126 €	63 €
pour 1 an	283 €	142 €	238 €	118 €	190 €	95 €
pour 3 ans	392 €	190 €	315 €	158 €	252 €	126 €

Toutes académies		Session 2005	Code(s) examen(s)
Sujet BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE			0506 PH T 21
Épreuve : U.21 Étude de cas			
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Feuillet :	19/19

ANNEXE

La TVA

Les principes de base :

La TVA (taxe à la valeur Ajoutée) est un impôt appliqué sur chaque vente et encaissé directement par le vendeur pour le compte du Trésor Public. Cet impôt est obligatoire.

Cependant, les auteurs photographes dont le chiffre d'affaires annuel a été inférieur à 37 400 € (en 2004) ont la possibilité d'opter ou non pour la TVA.

Dans le cas de l'option pour la TVA, le taux applicable est de **5,5 %**.

Dans le cas contraire, les auteurs photographes doivent faire figurer sur toutes les notes de cessions de droits qu'ils émettent, la mention suivante :

TVA non applicable, article 293 b du CDI (Code Général des impôts).

Les Taux de TVA :

L'auteur photographe applique une TVA au taux de **5,5 %** dans les deux cas suivants exclusivement :

1. **La cession de droits** : la cession proprement dite et tous frais annexes, (frais de mise en œuvre, honoraires de prise de vue, frais techniques, frais de déplacement, etc...)

L'ensemble de l'opération est considéré fiscalement comme une prestation de service.

2. **La vente** de photographes originales prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signés et numérotées dans la limite de trente exemplaires, tous formats et supports confondus, et dont l'auteur est vivant.

Dans tous les autres cas, le taux à appliquer est de 19,6 %, en particulier :

Si la note établie par le photographe ne stipule que des ventes de reportage ou de journées, avec ou sans frais et **sans évoquer la notion de droits de reproduction**, l'ensemble est taxable à **19,6 %**.